

**REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DES CHIMERES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 4 du conseil d'administration en date du 22 mai 2026, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 2 juin 2026, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 10 000€ ;

Vu la proposition Du Théâtre des Chimères ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères dans le cadre de l'atelier concours et du module « projets personnels » des élèves préparant leur CPDN ; Ces ateliers seront donnés au sein des locaux du Théâtre. En contrepartie de la prestation pédagogique et de la mise à disposition de la salle pour l'atelier concours, le conservatoire versera la somme de 1 242 € au Théâtre. En contrepartie, de la mise à disposition de la salle et de l'engagement éventuel d'un technicien pour les projets personnels, le conservatoire versera la somme de 81€ pour la mise à disposition et une somme éventuelle pour le technicien s'il doit intervenir au taux horaire de 45 € TTC.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 15 septembre 2026

**Le Président,
Antton CURUTCHARRY**

